

Objet : *RD - Commune du Châtelard - Cession de la parcelle cadastrée section E n° 1493 à la fondation Alia*

- date de convocation le 24 mai 2024
- nombre de conseillers en exercice : 51

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi trente mai dix-huit heures trente, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Saint-Cassin, salle des fêtes, sous la présidence de Thierry Repentin, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 34

Aillon-le-Jeune	Serge Tichkiewitch
Aillon-le-Vieux	Vincent Miguet
Arith	Cécile Trahand
Barberaz	
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	Josette Rémy
Chambéry	Marie Bénévise - Florence Bourgeois - Pierre Brun - Jean-Benoît Cerino - Isabelle Dunod - Christelle Favetta-Sieyes - Martin Noblecourt - Gaëtan Pauchet - Thierry Repentin
Cognin	Franck Morat
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	Pierre Duperier
La Compôte	
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux
La Ravoire	Grégory Basin - Alexandre Gennaro
La Thuile	Jean-François Poitou
Le Châtelard	
Le Noyer	
Les Déserts	Sandra Ferrari
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Laysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Sainte-Reine	Philippe Ferrari
Saint-François de Sales	
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	
Saint-Sulpice	
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	Thierry Tournier
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 9

de Luc Berthoud à Pascal Mithieux - de Arthur Boix-Neveu à Marie Bénévise - de Vincent Boulnois à Eric Delhommeau - de Corinne Charles à Franck Morat - de Marcel Ferrari à Jocelyne Gougou - de Philippe Gamen à Brigitte Bochaton - de Sylvie Koska à Alexandre Gennaro - de Jean-Marc Léoutré à Michel Dyen - de Marie Perrier à Hervé Ferroud-Plattet

- conseillers excusés : 8

Stéphane Bochet - Alain Caraco - Maryse Fabre - Jean-Pierre Fressoz - Max Joly - Luc Meunier - Alain Thieffenat - Corine Wolff

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Bureau du 30 mai 2024

délibération n° 104-24

objet **RD - Commune du Châtelard - Cession de la parcelle cadastrée section E n° 1493 à la fondation Alia**

Isabelle Dunod, vice-présidente chargée de l'urbanisme, du foncier et des gens du voyage, indique que Grand Chambéry est propriétaire d'une parcelle de foncier nu cadastrée section E n° 1493 sur la commune du Châtelard, d'une superficie cadastrale de 1 053 m².

La fondation Alia, domiciliée 300 rue du Manet à Bonneville (Haute-Savoie), est propriétaire du tènement contigu à la parcelle de Grand Chambéry et sur lequel est implanté l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) Maurice Perrier.

La fondation gère cet EHPAD depuis 2018. L'établissement dispose aujourd'hui de 40 chambres pour accueillir les personnes âgées dépendantes : 38 chambres pour un hébergement permanent et 2 chambres d'accueil temporaire. A cela s'ajoute un pôle d'activités et de soins adaptés permettant une prise en charge des personnes présentant une maladie d'Alzheimer.

Afin de permettre un développement de cet établissement et un agrandissement des bâtiments accueillant les personnes âgées, la fondation Alia a sollicité Grand Chambéry afin que le terrain voisin lui soit cédé.

Conformément à l'avis de la direction de l'immobilier de l'Etat, il est proposé la cession à la fondation Alia de la parcelle cadastrée section E n° 1493 à 93 €/m² HT, hors charges, hors droits, soit un prix de vente total de 97 929 €. La fondation s'acquittera également de l'ensemble des frais d'acte.

La vente sera assortie d'une clause indiquant qu'en cas de revente de cette parcelle sous un délai de 15 ans à compter de la signature de l'acte authentique, la fondation Alia s'engage à proposer prioritairement à Grand Chambéry de lui racheter cette parcelle à un prix identique à celui de la présente vente, avec application de l'indice du coût de la construction.

La présente vente devra intervenir au plus tard le 30 décembre 2024. Passé cette date, et par le seul fait de l'expiration du terme, le bénéficiaire de la vente sera déchu de plein droit de la possibilité de demander la réalisation de la vente.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de Grand Chambéry,

Vu l'avis de la direction de l'immobilier de l'Etat du 21 novembre 2023,

Vu la délibération n° 026-24 C du Conseil communautaire du 28 mars 2024 déléguant au Bureau la cession des biens immeubles comprise entre 10 000 € HT et 500 000 € HT,

Vu l'avis de la commission habitat, urbanisme, foncier et gens du voyage du 30 avril 2024,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité (Philippe Ferrari ne prenant pas part au vote) :

Article 1 : approuve la cession de la parcelle cadastrée section E n° 1493 sur la commune du Châtelard, d'une superficie cadastrale de 1 053 m², à la fondation Alia,

Article 2 : approuve les modalités financières de cette cession, au prix de 93 €/m², soit 97 929 €. Les frais d'acte seront également à la charge de l'acquéreur,

Article 3 : précise que la présente vente devra intervenir au plus tard le 30 décembre 2024. Passé cette date, et par le seul fait de l'expiration du terme, le bénéficiaire de la vente sera déchu de plein droit de la possibilité de demander la réalisation de la vente,

Article 4 : autorise le président ou son représentant à signer les actes à venir ainsi que tout document y afférent,

Article 5 : dit, en application de l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Thierry Repentin

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'TR', written over a horizontal line.



**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte :

Décision I-Parapheur du Bureau

Numéro attribué à l'acte :

104-24

Objet de l'acte :	RD - Commune du Châtelard - Cession de la parcelle cadastrée section E n° 1493 à la fondation Alia
Classification Préfecture :	3 - Domaine et patrimoine 2 - Alienations 1 - Cessions immobilières (sauf cessions à entreprises à classer dans 7-4)
Date de l'acte :	30 mai 2024
Annexe(s) :	Plan

Identifiant de télétransmission :	073-200069110-20240530-lmc1H31579H1-DE
Identifiant unique de l'acte :	lmc1H31579H1

Date de transmission en Préfecture :	04 juin 2024
Date de réception en Préfecture :	04 juin 2024
Date de publication sur le site internet:	mercredi 05 juin 2024